



P.V. CE 03
P.V. AEDCI 23
P.V. DC 02
P.V. DACS 01

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)
et
**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**
et
**Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires
Communautaires (COSAC)**
et
**Délégation luxembourgeoise à l'Assemblée parlementaire de
l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)**

Procès-verbal de la réunion du 14 février 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues sur la situation internationale
2. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères
- sur le sommet de l'OSCE (Astana, décembre 2010)
- sur la ratification des conventions du Conseil de l'Europe par le Luxembourg
(demande du groupe DP du 1er février 2011)
3. 6214 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2009-2010)
- Rapporteur : Monsieur Camille Gira
Analyse du projet de réponse de la commission
4. Prise de position sur le projet de programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020
5. Position de la commission sur la demande d'entrevue de l'APSOL
6. 6218 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 août 2008 sur la circulation des personnes et l'immigration et la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection
Position de la commission sur la demande d'entrevue du Collectif Réfugiés

7. Compte rendu de la réunion des Présidents des délégations auprès de la COSAC (Budapest, le 11 février 2011)
8. Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 5 et le 11 février 2011
9. Divers

*

Présents : M. Fernand Boden, Mme Anne Brasseur, Mme Lydie Err, M. Norbert Hauptert, membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)

M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Ali Kaes (remplaçant Mme Martine Mergen), M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, M. Gast Gibéryen, membres de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC)

M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Lydia Mutsch, membres de la Délégation luxembourgeoise à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères
M. Jean Olinger, Ministère des Affaires étrangères

M. Frédéric Bohler, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Louis Schiltz, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. **Echange de vues sur la situation internationale**

M. le Ministre commente les événements en Egypte dont le scénario ressemble à celui en Tunisie. Les officiers de l'armée ont depuis toujours profité de privilèges. La question se pose si le clan Moubarak est prêt à renoncer à ses privilèges. Selon des articles parus dans la presse, Moubarak se trouverait à l'étranger. Fait

est que les hôtels à Sharm-el-Sheik appartiennent au clan. La Suisse a bloqué des comptes bancaires du clan Moubarak et le Luxembourg le fera si demande en est faite. M. le Ministre collectera des informations par le biais de contacts personnels et informera la commission aussi tôt qu'il aura pu recueillir tous les éléments. Des manifestations ont également lieu en Algérie, au Yémen et en Syrie.

2. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères - sur le sommet de l'OSCE (Astana, décembre 2010)

M. le Ministre informe que le sommet d'Astana a été le premier depuis 11 ans, le dernier ayant eu lieu à Istanbul. Le sommet s'est terminé par une grande déception, certains ayant même annoncé que ce serait la fin de l'OSCE. Aucun plan d'action n'a pu être établi et il n'y a pas eu de pas en avant en ce qui concerne les conflits gelés, dont ceux en Géorgie et en Haut-Karabagh. Les propositions concernant la dimension humaine ont été bloquées par le Bélarus et le Turkménistan. Le seul point positif à noter est le fait que le sommet a eu lieu, que c'était le premier sommet hors de l'Europe et qu'un dialogue au plus haut niveau s'est fait. Le suivi se fera sous présidence lituanienne qui a annoncé de mettre l'accent sur les conflits gelés, la liberté des médias, la sécurité énergétique, l'éducation de la tolérance et éventuellement la dimension humaine. Quatre candidats entrent en jeu pour le poste de secrétaire général, originaires de l'Autriche (seule candidate féminine), la Turquie, le Portugal et l'Italie.

Débat

Un membre de la commission pose la question pourquoi certains prédisent la fin de l'OSCE. M. le Ministre répond qu'aucun rapprochement n'a pu être fait sur le plan politique, même pas en ce qui concerne la dimension humaine. Le rôle primordial de l'OSCE étant de débloquent des situations, il faut constater que cela n'était pas possible, en premier lieu à cause du conflit au Haut-Karabagh. La question se pose de savoir quel peut être le rôle de l'OSCE si aucun développement positif ne peut être fait dans ce domaine.

Les sujets des bases militaires en Crimée et le conflit en Transnistrie n'ont pas été discutés au sommet, mais il a été sondé au cours de réunions préliminaires si un déblocage était possible. La Russie défend des intérêts en Transnistrie. Il est vrai que l'OSCE aurait un rôle à jouer dans cette région.

Un membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fait savoir qu'un groupe de travail sur la Transnistrie a été constitué au sein du Conseil de l'Europe mais qu'il n'est plus opérationnel à cause du décès de son président. Une nouvelle initiative vient d'être décidée.

Un membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration regrette que la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'OSCE se soit vue conférer d'autres attributions diplomatiques, en plus de son travail au sein de l'OSCE. M. le Ministre répond que des synergies sont possibles pour réduire le nombre d'ambassades, mais qu'il est évident que le nombre de diplomates doit rester suffisant pour assurer les tâches.

- sur la ratification des conventions du Conseil de l'Europe par le

Luxembourg (demande du groupe DP du 1er février 2011)

Après une brève introduction de la représentante du groupe politique DP et d'un autre membre de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. le Ministre informe que le Luxembourg a ratifié deux tiers des conventions du Conseil de l'Europe (120 conventions parmi 178). 21 conventions restent actuellement à ratifier, dont une qu'aucun Etat membre n'a jusqu'ici ratifiée (Convention 172 sur la protection de l'environnement par voie pénale de 1999). Des projets de loi ratifiant huit conventions sont actuellement en cours de procédure légale (cf. la liste annexée au présent procès-verbal).

En ce qui concerne l'état de la ratification de la Convention-cadre sur les minorités nationales, M. le Ministre informe que le Ministère des Affaires étrangères a rappelé en 2004 et en 2008 le Ministère de la Justice et le Ministère de la Famille. Une nouvelle lettre sera adressée aux Ministères concernés, en détaillant qu'il sera nécessaire de donner une réponse au Conseil de l'Europe dans le cas où il est jugé inutile de ratifier la Convention, vu que le Luxembourg n'est pas concerné par des minorités nationales au sens strict.

La Convention sur l'exercice des droits des enfants est également dans la compétence conjointe du Ministère de la Justice et du Ministère de la Famille qui ont été rappelés en 2007. La majorité des Etats membres n'ont pas encore ratifié cette Convention. M. le Ministre fera appel aux Ministères concernés pour recueillir les informations nécessaires sur l'état de la ratification.

Des réunions ont eu lieu en 2010 au sujet de la ratification de la Charte sociale qui est dans la compétence du Ministère du Travail. Il s'avère que la matière est très complexe. La Charte date de 1998 et 17 Etat membres l'ont ratifié jusqu'à ce jour.

La Convention européenne sur la nationalité du 6 novembre 1997 est dans la compétence du Ministère de la Justice.

Un rappel a été adressé au Ministère de la Justice en 2008 en ce qui concerne la ratification de la Convention civile sur la corruption datant de 1999.

La Convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel est dans la compétence du Service des Média du Ministère d'Etat.

Le deuxième Protocole additionnel de la Convention européenne d'entraide en matière pénale, datant de 2001, est dans la compétence du Ministère de la Justice qui a reçu un rappel en 2010.

Un avant-projet de loi ratifiant la Convention sur la cybercriminalité, datant de 2001, est en cours d'élaboration. La ratification d'une autre Convention concernant la cybercriminalité, datant de 2003, a été rappelé au Ministère de la Justice en 2010.

La Convention pour la prévention du terrorisme a été rappelée en 2009 au Ministère de la Justice.

Le Protocole additionnel sur la biomédecine est dans la Compétence du Ministère de la Santé.

M. le Ministre déclare qu'une lettre officielle sera adressée à tous les Ministères concernés par la ratification de Conventions signées. Il est retenu que le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une nouvelle réunion qui pourra avoir lieu fin mai 2011. Un autre sujet proposé est l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg et de la Cour européenne de Justice à Luxembourg, sujet qui sera à traiter en impliquant la Commission juridique. Une autre réunion pourra être consacrée au sujet des accords culturels conclus par le Luxembourg, conjointement avec la Commission culturelle. Un membre de la commission souligne que la ratification des traités scientifiques est également un sujet important, concernant entre autres la Convention sur l'Antarctique.

3. 6214 Débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur (2009-2010)

Le projet d'avis sur le rapport d'activité du Médiateur 2009-2010 est adopté. Les remarques de la commission concernant le volet de l'Immigration ont trait aux sujets suivants :

- la nécessité d'une hausse des effectifs du Bureau de l'Immigration ;
- la nécessité d'une concertation transversale entre les services compétents du Ministère de la Justice et du Ministère de l'Intérieur au sujet du partenariat impliquant un ressortissant d'un pays tiers ;
- la nécessité d'une clarification transversale entre différents départements gouvernementaux sur les règles d'application concernant le membre de famille d'un ressortissant d'un Etat tiers.

4. Prise de position sur le projet de programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020

Le projet de programme national de réforme ne contenant pas de sujets qui concernent directement la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, il est décidé d'adresser un courrier à la Commission de l'Economie pour l'informer que la commission n'a pas de remarques.

5. Position de la commission sur la demande d'entrevue de l'APSOL

Après discussion, il est retenu d'adresser un courrier à la Conférence des Présidents pour proposer que des critères soient fixés en ce qui concerne les demandes d'invitation des associations dans des réunions des commissions. La commission décide à la majorité des membres présents de recommander à l'APSOL de s'adresser aux groupes et sensibilités politiques. Les représentants du groupe parlementaire DP s'abstiennent avec la motivation de vouloir disposer d'abord de la réponse de la Conférence des Présidents.

**6. 6218 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 août 2008 sur la circulation des personnes et l'immigration et la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection
Position de la commission sur la demande d'entrevue du Collectif Réfugiés**

Après discussion, la commission décide à la majorité des membres présents et avec l'abstention des membres du groupe politique DP de recommander au

Collectif Réfugiés de s'adresser aux groupes et sensibilités politiques.

7. Compte rendu de la réunion des Présidents des délégations auprès de la COSAC (Budapest, le 11 février 2011)

Le Président de la délégation auprès de la COSAC informe sur le contenu de la réunion qui a eu lieu le 11 février 2011 à Budapest. La Hongrie est fière d'organiser sa première Présidence européenne, mais le début a été hypothéqué par la nouvelle loi hongroise sur les médias qui contient des restrictions de la liberté de la presse. La délégation danoise a par ailleurs proposé de discuter sur ce sujet au cours de la séance plénière de la COSAC en mai et a retiré cette demande après la déclaration que le gouvernement hongrois fera tout pour modifier cette loi en respectant les standards de la liberté de la presse. La Présidence hongroise mettra l'accent sur la gouvernance économique, le semestre européen, la sécurité de l'énergie, le marché intérieur et le cadre pluriannuel des finances. Le représentant de la Commission européenne a informé sur le contrôle de la subsidiarité par les parlements nationaux, le nombre d'avis reçus ayant augmenté considérablement. Certains parlements émettent des avis positifs. La Commission européenne entend améliorer la formulation des motivations concernant la subsidiarité inclus dans chaque proposition législative. Elle envisage aussi de mieux impliquer les parlements nationaux dans les discussions sur le programme de travail annuel de la Commission européenne. Il a été proposé que la COSAC discute sur ce document chaque année lors de la réunion plénière de mai et évalue l'exécution du programme de travail en octobre. Un autre problème évoqué lors de la réunion des présidents est le manque de critères définissant les sujets de moindre importance qui peuvent être évacués par actes délégués.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La Commission européenne s'est engagée à fournir une réponse sur les avis motivés des parlements nationaux dans les trois mois. Le réseau IPEX permet la concertation entre les parlements nationaux, ce qui ne se fait pas encore en pratique. Un bon fonctionnement d'une telle concertation serait un saut qualitatif.

Suite à la demande d'un membre de la commission, le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes informe sur la méthode de travail et les réunions informelles des représentants des parlements nationaux à Bruxelles. En ce qui concerne le système IPEX, le problème le plus important est que les documents qui y sont transférés sont des avis adoptés par les parlements nationaux à l'issue de leurs travaux, c'est-à-dire vers la fin du délai des huit semaines. Il est donc difficile pour les autres parlements d'en profiter pour leurs propres travaux. Il existe pourtant un tableau interne « pré-IPEX » qui est échangé entre les représentants des parlements nationaux.

Il s'avère qu'une concertation systématique des pays du Benelux sur les dossiers européens est très difficile à mettre en pratique.

8. Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 5 et le 11 février 2011

La liste est adoptée avec la modification suivante :

- le document 5499/211 sera classé comme document B et transmis à la Commission de l'Agriculture.

9. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 15 avril 2011

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot